

ASMP - Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux www.sugb.ch		
	CT ASMP Décision	

No.	12/1
------------	-------------

- Question transmise au CT ASMP:

Date

25.02.05

- Décision du CT de l'ASMP:

26.04.05/21.03.17

- Mise en consultation nécessaire:

☐ oui ☒ X

☐ non ☐

- Fin de la consultation CT ASMP:

03.05.05

- Examen de la décision:

18.01.06

- Distribution selon clé:

(comité, comité technique, CT, surveillant)

D'autres éclaircissements nécessaires?

Question	Qui	Délai
Béton Utilisation d'un ciment ou d'une combinaison ciment-additif qui <u>ne</u> figurent <u>pas</u> au tableau AN.1 et ne sont pas répertoriés dans le registre SIA des ciments et combinaisons de ciments et additifs autorisés?		
Décision Des ciments autres que ceux autorisés ne peuvent pas être utilisés en Suisse. Le registre SIA est sans cesse complété et est consultable dans sa version à jour sur le site internet SIA (http://www.sia.ch/de/dienstleistungen/sia-norm/register/). Pour les autres ciments ou combinaisons ciment/additif, il convient d'appliquer les annexes BN ou CN de la SN EN 206:2013.		
Remarque		

Décision en séance de la CT du 10.01.05/révisée le 18.01.06/21.03.17